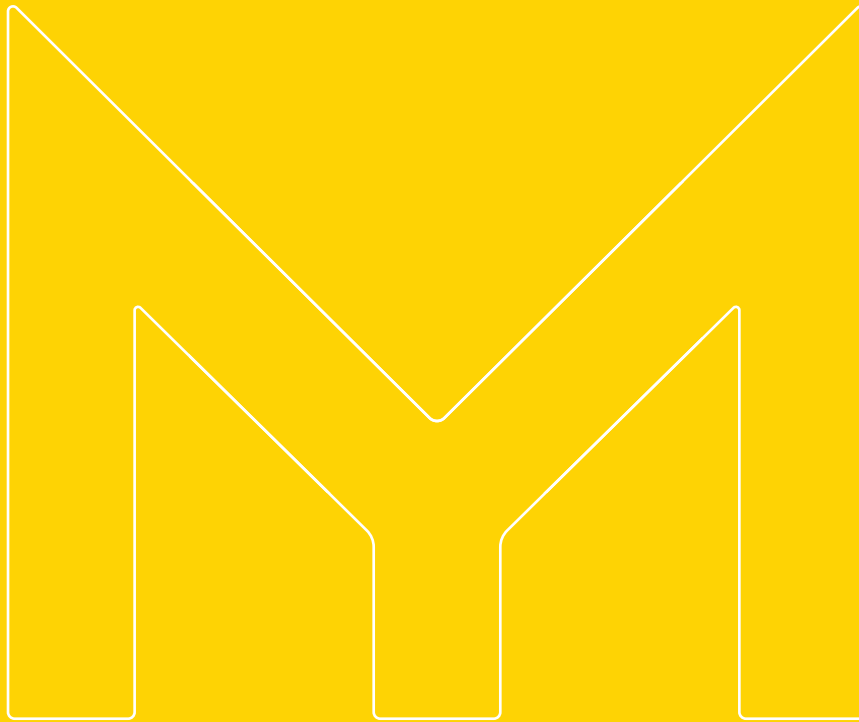


SITUATION ECONOMIQUE

au 2^{ème} trimestre 2025



**Absence de perspectives
d'amélioration notable en
vue pour la construction**



**CHAMBRE
DES MÉTIERS**
LUXEMBOURG

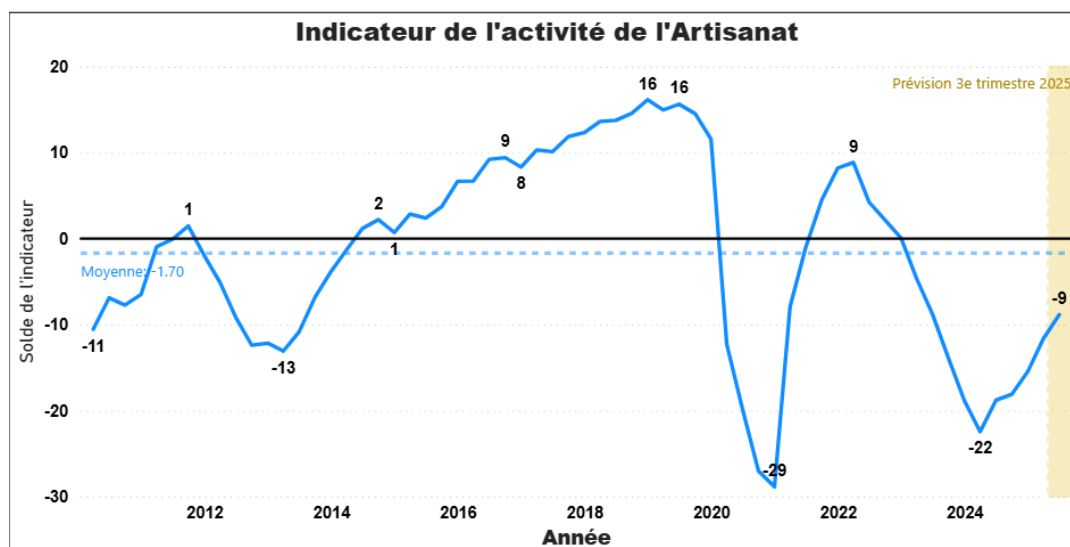
**De Partner
vum Handwierk**

PUBLIÉ LE 12.08.2025

A la mi-année, la situation économique demeure une source de préoccupation majeure, notamment au regard des projections économiques qui laissent entrevoir un taux de croissance annuel oscillant entre 1% (pour les scénarios moyennement positifs) et 0,3% (pour les prévisions les plus alarmantes). Cette fourchette indique un contexte de croissance au mieux modérée, sinon faible, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur la stabilité financière publique et les capacités budgétaires du pays. La situation demeure ainsi très incertaine.

L'analyse des données récoltées par la Chambre des Métiers révèle une tendance préoccupante : l'emploi qui enregistre une faible croissance de l'ordre de 1% par an témoigne de la faible dynamique du marché du travail. Cette situation met en exergue la vulnérabilité du système de sécurité sociale national, d'autant plus dans un contexte de tensions croissantes dans le cadre du dialogue social.

La conjoncture économique au Luxembourg demeure précaire, en témoigne notamment le secteur de la construction qui continue à pâtir d'une demande insuffisante de manière persistante. Les résultats de l'enquête de conjoncture réalisée pour le deuxième trimestre de l'année 2025 indiquent que la remontée modeste de l'indicateur d'activité couvrant l'ensemble de l'Artisanat entamée au second semestre de l'année 2024 semble toutefois se poursuivre, bien que restant loin en-dessous de la moyenne décennale. En effet, le solde de -12 au deuxième trimestre de l'année 2025 trouve son origine dans la différence entre, d'une part, les 23% d'entreprises qui signalent une détérioration de leur activité par rapport au trimestre précédent et, d'autre part, les 11% d'entreprises qui déclarent une amélioration de leur activité. Ainsi, en dépit d'un regain d'optimisme modeste dans le secteur de l'Artisanat, l'indice de confiance demeure à un niveau significativement faible.



Graphique 1 : Evolution de l'indicateur d'activité de l'ensemble de l'Artisanat, T1 2010 – T2 2025

Dans le contexte actuel de crise, voire de polycrises, le secteur de l'Artisanat, et plus particulièrement le secteur de la construction, continue de faire face à des défis persistants. Malgré les annonces gouvernementales au cours du deuxième trimestre, la situation reste incertaine et les perspectives de reprise restent à confirmer. Dans le cadre de la réorientation des priorités budgétaires à l'échelle européenne et au Luxembourg, comme l'illustrent les grandes lignes budgétaires pour la période 2028-2034 récemment présentés par la Commission Européenne, les enjeux liés à la crise du

logement et les défis rencontrés par le secteur de l'Artisanat ne doivent pas être négligés. L'attractivité et la compétitivité du pays en sont les enjeux majeurs.

L'Artisanat luxembourgeois, et notamment le secteur de la construction, continue dès lors à faire face à des perspectives économiques défavorables. Malgré quelques indicateurs encourageants, l'ensemble du secteur demeure confronté à des défis majeurs. Il est à noter que ces obstacles affectent de manière inégale les différents secteurs de l'Artisanat.

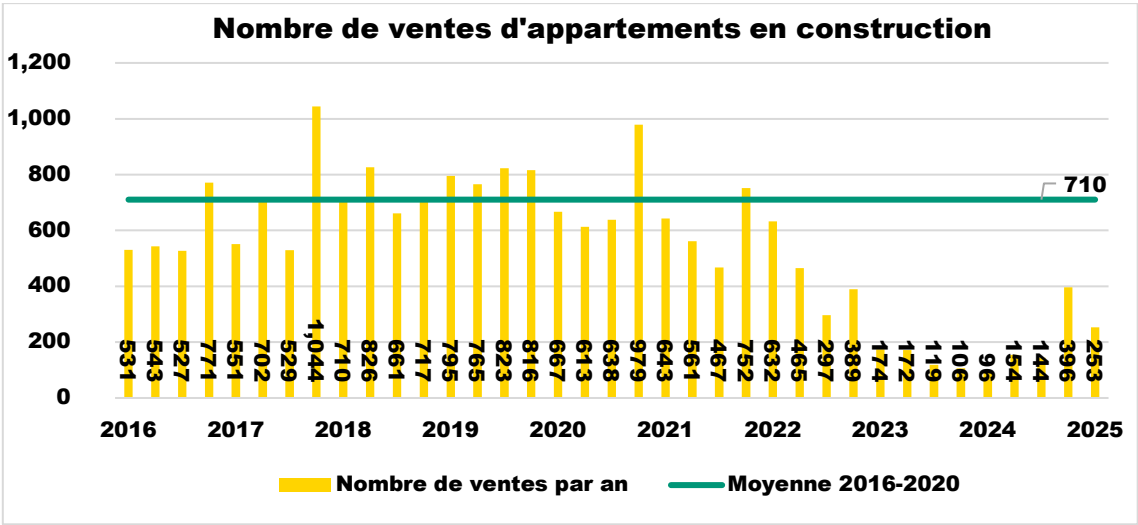
1. Une situation particulièrement hasardeuse dans le secteur de la construction.

1.1. Coup d'arrêt sur les logements neufs.

Alors que les chiffres de l'Observatoire de l'habitat révèlent une augmentation du nombre de ventes de logements neufs (VEFA) en fin d'année 2024, ces chiffres se situent bien en deçà des niveaux enregistrés avant la crise. Par conséquent, il est indéniable que l'activité a subi un ralentissement significatif au premier trimestre de l'année 2025. Le léger rebond, observé en fin d'année 2024, ne saurait dès lors être interprété comme un signe de retour durable de la confiance des acheteurs et des investisseurs. Il trouve son explication dans l'anticipation de l'expiration des mesures fiscales initialement prévues pour la fin de l'année dernière. Pour rappel, ces mesures comprenaient notamment la réduction de moitié de la base imposable en matière de droits d'enregistrement et de transcription, l'amortissement accéléré à 6% et l'imposition des bénéfices de cession au quart du taux global. Ces mesures ont finalement été prorogées jusqu'au 30 juin 2025. En outre, le Gouvernement a pris la décision de permettre aux acheteurs de bénéficier de ces aides pour les transactions finalisées jusqu'au 30 septembre 2025 sous réserve qu'un compromis ou un contrat de réservation en VEFA ait été signé avant la date limite du 30 juin 2025. Dans le contexte actuel, l'extension des mesures d'accompagnement jusqu'à la fin du mois de juin ainsi que la mise en œuvre de cette disposition exceptionnelle pourraient induire une augmentation temporaire au deuxième trimestre de 2025. Cependant, en se basant sur les tendances observées en début d'année 2025, il est à craindre que le volume des transactions connaisse une chute au cours des trimestres suivants, en raison de l'expiration définitive des avantages fiscaux.

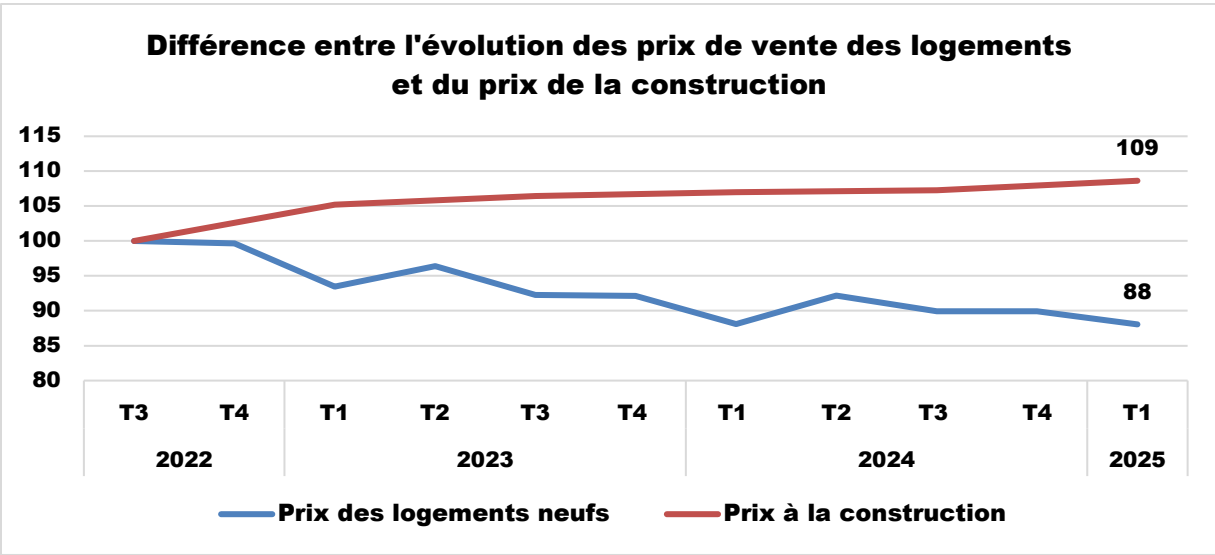
Cette situation de blocage souligne la persistance de la crise du logement comme défi de taille pour le Luxembourg et pour le secteur de l'Artisanat. En effet, le volume des transactions portant sur les nouvelles constructions (VEFA) se maintient à un niveau particulièrement faible. Cette diminution de la demande sur le marché du neuf a des répercussions notables sur le secteur de la construction, entraînant une détérioration progressive de la santé financière des entreprises et de l'emploi dans le secteur.

Depuis 2022, le nombre de logement vendu est inférieur de près de 5.850 unités par rapport à la moyenne observée entre 2016 et 2020. Dans le segment des appartements en phase de construction (communément appelé VEFA), l'Observatoire de l'habitat a constaté une diminution significative du nombre des transactions. En effet, entre le quatrième trimestre de l'année 2024 et le premier trimestre de l'année 2025, une baisse de 36,1% a été enregistrée. Cette tendance s'est traduite par un total de 253 ventes de VEFA durant le premier trimestre de l'année 2025.



Graphique 2 : Evolution du nombre de ventes d'appartements en construction sur base trimestrielle, T1 2016 – T1 2025

Les données chiffrées communiquées par le STATEC relatives à l'évolution des prix moyens des logements révèlent que, durant le troisième trimestre de l'année 2022 et le premier trimestre de l'année 2025, le marché immobilier luxembourgeois a subi une diminution notable des prix. Une analyse approfondie dudit marché a révélé une tendance significative, marquée par une baisse de 17% des transactions sur le segment de l'existant. Parallèlement, le prix des appartements en cours de construction vendus en l'état futur d'achèvement (VEFA) a connu une diminution de 12%. Cette diminution cache néanmoins une réduction réelle de 21% des prix, compte tenu de l'augmentation des coûts de construction de 9% sur la même période. Cette tendance à la baisse est d'autant plus marquée qu'elle ne tient pas compte de la hausse des prix de l'énergie ni de l'augmentation du coût de la main-d'œuvre, notamment alimentée par l'indexation intervenue au mois de mai. Cependant, cette tendance à la baisse ne semble pas, à ce stade, avoir d'impact significatif sur l'évolution du volume des transactions.

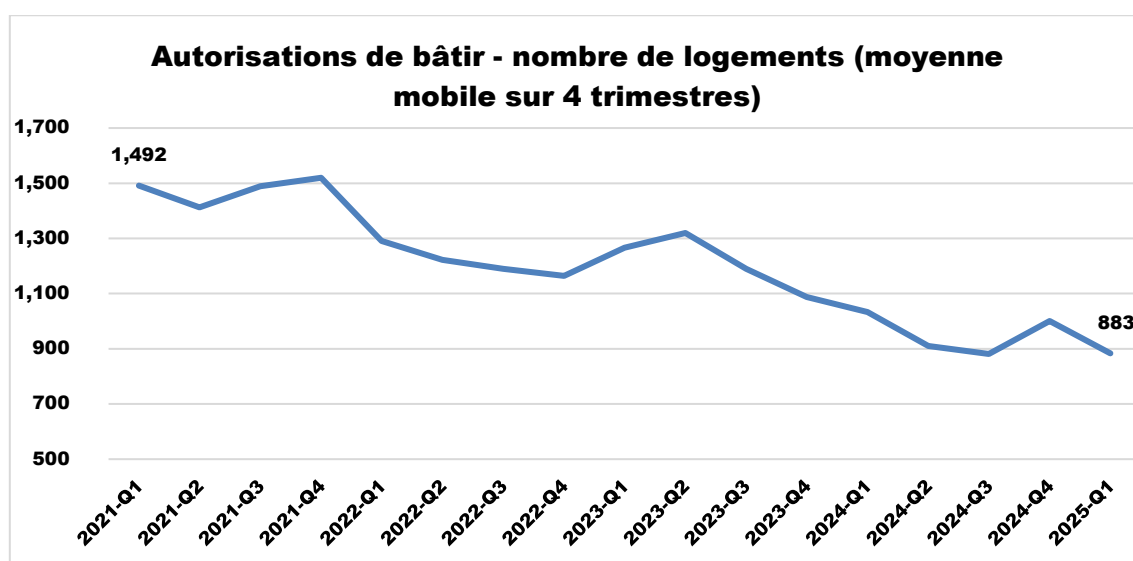


Graphique 3 : Evolution des prix de vente des VEFA par rapport au prix de la construction, T3 2022 – T1 2025 (STATEC)

1.2. Autorisations de bâtir en perte

Malgré une reprise progressive, mais timide, à l'horizon dans le secteur de l'immobilier, le domaine de la construction demeure en attente toujours d'un signal tangible de relance. Au premier trimestre de l'année 2025, le nombre d'autorisations de bâtir, indicateur clé des investissements projetés dans les projets de construction, a connu une diminution notable de l'ordre de 45% en comparaison avec la fin de l'année 2024. Une analyse plus approfondie des données révèle ici une corrélation entre le déclin significatif du nombre d'autorisation de bâtir, avec une baisse de 38% (équivalant à 775 unités) entre le premier trimestre 2024 et le premier trimestre 2025, et de la surface utile autorisée, qui a connu une baisse de 30%, pour atteindre 106.000 m². Ces statistiques montrent que les chiffres actuels sont significativement inférieurs au pic enregistré au quatrième trimestre 2014. A cette période, le nombre de logements autorisés s'élevait à 2.772 logements, tandis que la surface utile autorisée atteignait 472.000 m².

L'analyse des données relatives aux autorisations de bâtir délivrées au cours des cinq dernières années, calculée sur la base d'une moyenne mobile calculée sur quatre trimestres, met en évidence une tendance baissière persistante. Cette évolution ne permet pas d'anticiper une reprise imminente dans le secteur de la construction.



Graphique 4 : Evolution des autorisations de bâtir, T1 2021 – T1 2025

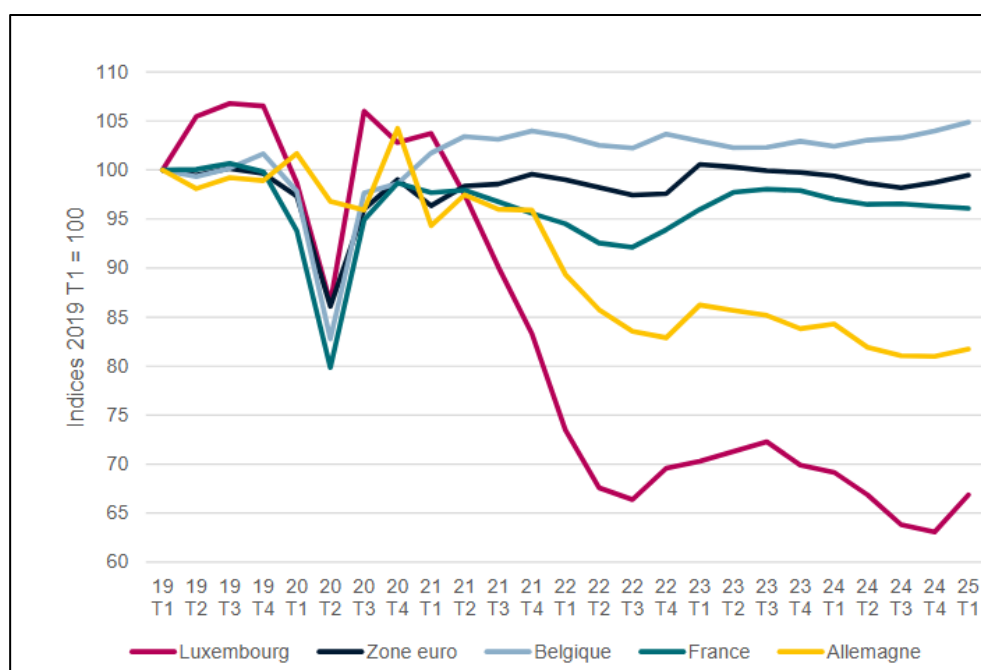
Au premier trimestre de l'année 2025, l'indice de la valeur ajoutée du secteur de la construction affiche une tendance modeste à la hausse de 6%.

En dépit d'une relance observée en début d'année, l'activité économique luxembourgeoise demeure, de manière générale, peu dynamique. En effet, la VAB en volume se situe 3% en deçà de son niveau du premier trimestre de l'année 2024 et affiche un recul de 31% par rapport à 2019. Sur cette période, le Luxembourg enregistre la plus forte baisse d'activité dans le secteur de la construction parmi les pays de l'Union européenne, devançant la Finlande (25%), le Danemark (-20%), l'Autriche (-18%) et l'Allemagne (-17%).

Par ailleurs, il est inquiétant de constater la baisse continue du nombre de salariés dans le secteur de la construction au premier trimestre de l'année 2025. Cette observation suggère

que de nombreuses entreprises ne perçoivent pas encore l'évolution actuelle comme étant stable à long terme.

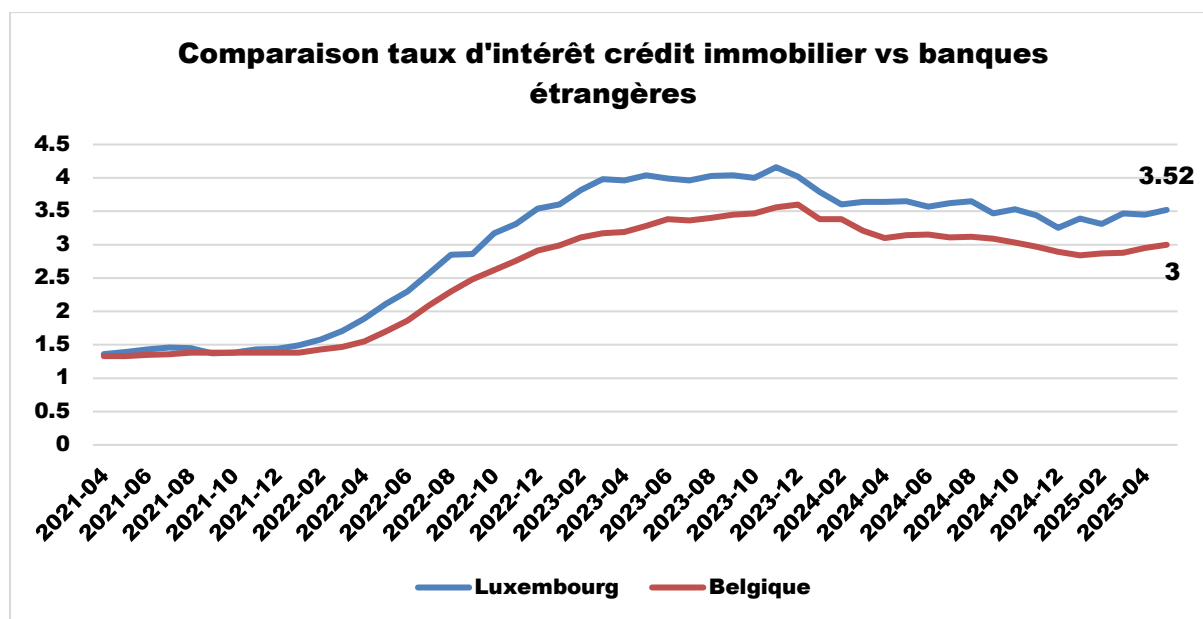
Il s'avère par conséquent impératif que l'État persévère dans son action anticyclique afin de pallier la diminution de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction. Malgré l'augmentation annoncée des dépenses de défense, l'État (et les communes) se trouvent désormais dans l'obligation d'investir davantage dans les infrastructures et le logement.



Graphique 5 : Comparaison internationale de l'évolution de la valeur ajoutée brute dans le secteur de la construction, T1 2019 – T1 2025

1.3. Relancer la production et la vente de VEFA : un enjeu majeur

Le relâchement graduel des conditions monétaires a connu une continuité après huit baisses consécutives, dont deux nouvelles baisses de 0,25% enregistrées au cours du deuxième trimestre de l'année 2025. Cette dynamique entraîne une réduction des coûts d'emprunt, les ramenant à leur niveau le plus bas depuis le mois de novembre 2022. En outre, l'inflation a finalement baissé au niveau-objectif de 2% de la Banque Centrale Européenne (BCE) en juin 2025, et devrait se situer en dessous de ce seuil à la fin de l'année dans la zone euro. Cette évolution s'explique par une combinaison de facteurs, à savoir la vigueur d'un euro fort, la diminution des prix de l'énergie et des importations moins onéreuses en provenance de Chine.



Graphique 6 : Evolution des taux d'intérêt sur crédit immobilier en Belgique et au Luxembourg, avr-2021 – mai-2025 (BNB, BCL)

Néanmoins, les effets positifs de cette diminution des taux ne sont pas encore perceptibles au Luxembourg. Il apparaît que la disparité entre les taux d'intérêts appliqués aux crédits immobiliers dans le pays et ceux offerts à l'étranger, notamment en Belgique, est significative. En effet, les taux belges affichent en moyenne un écart de 0,52 point de base par rapport à ceux du Luxembourg, suggérant une différence notable dans les politiques de prêt immobilier.

A long terme, l'attractivité des investissements immobiliers pour le consommateur final reste garantie, car il existe toujours une pénurie structurelle de logements. Afin de stimuler la demande à court terme, il serait judicieux de rendre la politique des taux d'intérêt au Luxembourg plus attractive, tout en restaurant la confiance dans l'achat de nouveaux logements.

Faute de conditions de financement suffisamment favorables, il serait maintenant opportun que le Gouvernement déploie des mesures ciblées visant à stimuler la demande privée, en particulier dans le secteur du logement neuf. Cette démarche s'inscrirait dans une stratégie globale pour remédier à la crise du logement de manière pérenne et pour restaurer la confiance sur le marché, condition sine qua non pour favoriser une dynamique positive et durable.

Dans le cadre d'une telle politique et stratégie globale de dynamisation positive et durable de l'investissement dans l'immobilier, il apparaît comme une mesure pertinente d'encourager les propriétaires privés à viabiliser leurs terrains de manière accélérée. Considérant les réformes actuelles visant à moderniser le régime de l'impôt foncier, il est impératif que l'élaboration des nouvelles dispositions soit guidée par cet objectif spécifique. Parallèlement, il est tout aussi important de maintenir le taux de rendement des investissements immobiliers à un niveau acceptable afin de préserver leur attractivité. Une diminution significative du taux de rendement maximal, actuellement fixé à 5% par la loi, pourrait avoir des conséquences imprévues et se révéler contre-productive en décourageant les investisseurs. Ce taux de

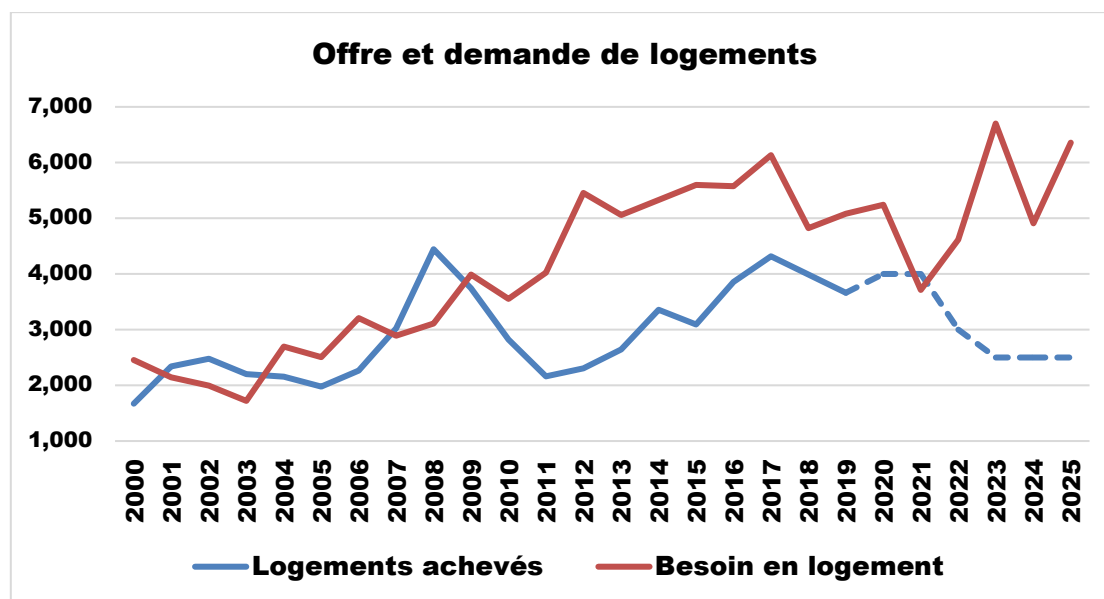
rendement, déjà considéré comme modeste en comparaison avec d'autres types d'actifs, notamment ceux de nature financière, pourrait ainsi affecter négativement le dynamisme du marché de l'investissement.

Des mesures significatives et volontaristes s'avèrent particulièrement nécessaires au regard de la frilosité des acheteurs, comme en témoigne la baisse de l'indicateur de confiance publié début juin par la BCL dans le cadre de son enquête de conjoncture réalisée auprès des consommateurs. Comme l'indique le dernier baromètre, les chiffres relatifs à la propension à effectuer des achats importants et à la perception de la situation économique générale sont au plus bas. De plus, l'indicateur trimestriel mesurant l'intention d'acheter un logement au cours des douze prochains mois a connu une dégradation préoccupante. Ces chiffres sont particulièrement inquiétants pour le secteur de l'Artisanat et de la construction.

1.4. Comment atteindre l'objectif de 32.500 logements à l'horizon 2030

Selon les projections du STATEC, le Luxembourg nécessitera la construction de 32.500 nouveaux logements d'ici 2030 pour répondre à la croissance démographique attendue. Afin d'atteindre cet objectif, il est nécessaire de construire aux alentours de 6.500 logements par an entre 2025 et 2030. Cependant, depuis 2021, un écart persistant et croissant se creuse entre le nombre de logements effectivement achevés et les besoins réels évalués. Cette situation souligne les défis majeurs auxquels le secteur de la construction est confronté et plus largement l'ensemble du Luxembourg.

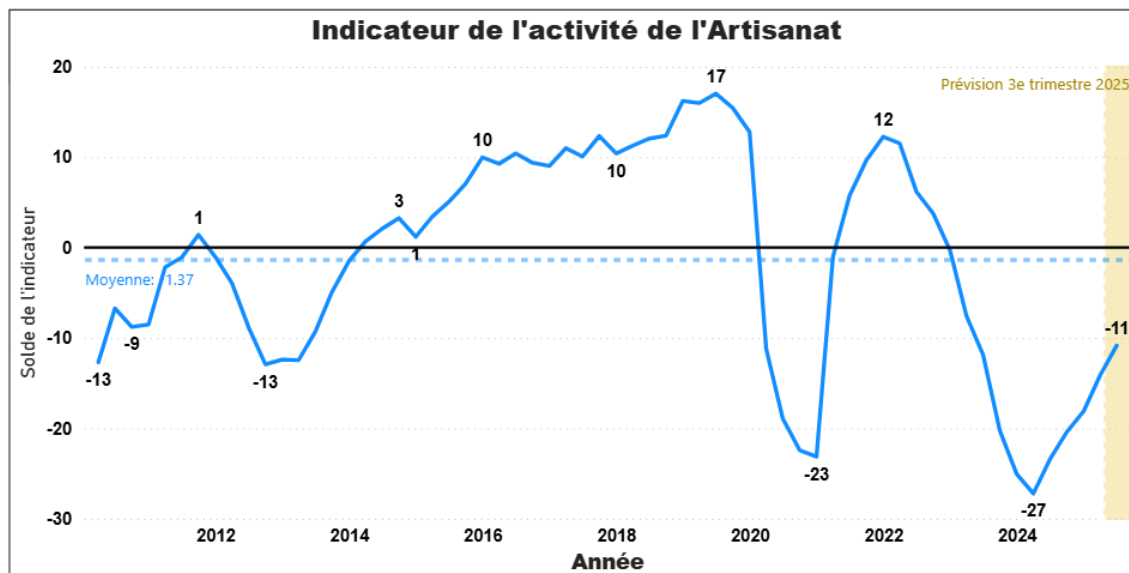
Afin de réaliser cet objectif, il sera indispensable de recourir à des ressources humaines supplémentaires. En effet, l'augmentation de la capacité de construction de logements, avec un objectif de 6.500 unités par an au lieu de 2.500 précédemment atteintes, requiert l'intégration d'environ 7.000 professionnels supplémentaires dans le secteur de la construction. À cela s'ajoute le fait que 5.000 salariés partiront en retraite au cours des cinq prochaines années, ce qui portera le besoin total à 12.000 salariés supplémentaires sur cette période. En outre, il sera nécessaire de mobiliser des ressources financières considérables, s'élevant à 4,6 milliards d'euros par an, soit un total de 23 milliards d'euros sur une période de cinq ans. En matière de gestion du foncier, il est établi qu'une densité moyenne de 39,7 logements par hectare doit être atteinte. Ainsi, il sera nécessaire de mobiliser annuellement 164 hectares, ce qui représente un total de 819 hectares sur une période de cinq ans. Dans le contexte démographique projeté, marqué par une augmentation de 72.500 personnes supplémentaires attendues d'ici 2030, il apparaît essentiel de mettre en exergue l'importance d'une volonté politique, notamment au niveau communal, afin d'assurer un accueil convenable de cette nouvelle population. Ces chiffres, qui peuvent paraître colossaux, soulignent l'ampleur du défi et de la tâche que représente l'atteinte de cet objectif.



Graphique 7 : Evolution de l'offre et de la demande de logements, T1 2000 – T1 2025 (STATEC)

2. Evolution conjoncturelle des différents groupes de métiers

2.1. Construction



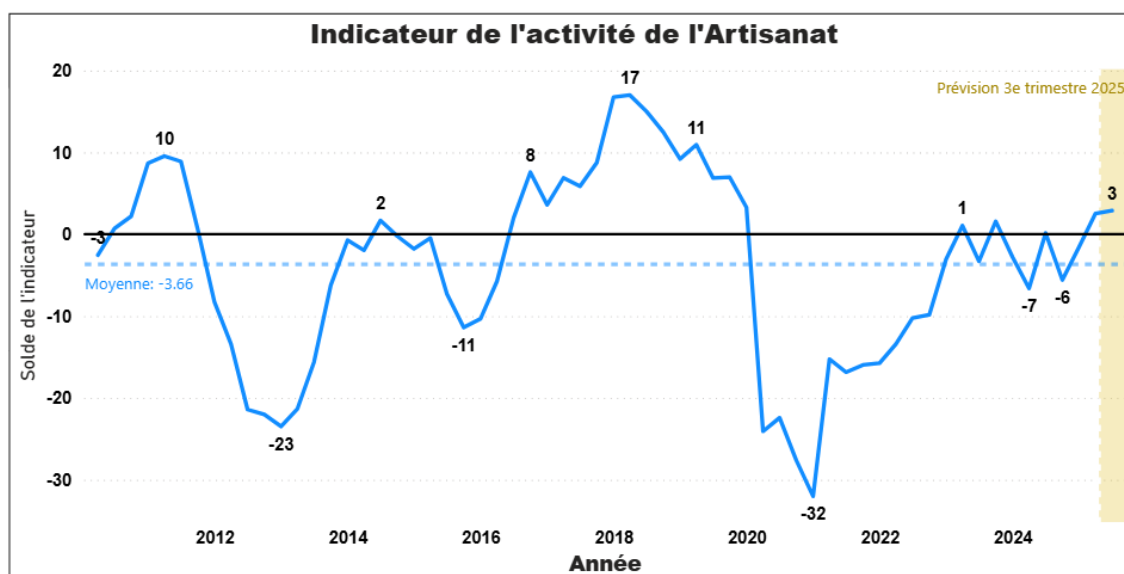
Graphique 8 : Historique et prévision de l'indicateur de l'activité du secteur de la construction, T1 2010 – T2 2025

Au cours des deux dernières années, la persistance d'un indicateur d'activité naviguant en zone négative pour la construction révèle les difficultés continues du secteur face aux conditions économiques actuelles. Les résultats du deuxième trimestre de l'année 2025 révèlent une tendance significative dans le contexte économique actuel ; en effet, une proportion de 24% des chefs d'entreprises fait état d'une nouvelle diminution de leur activité

durant cette période. Cette baisse est concomitante à une progression de l'indice d'activité moyen qui s'établit à -14 points.

L'analyse de ces données économiques confirme dès lors la tendance à un point historiquement faible de l'indicateur d'activité pour le deuxième trimestre 2025. Cette confirmation intervient après une phase de rebond observé au trimestre précédent, qui s'est maintenu au deuxième trimestre de l'année 2025. Cependant il est à noter que l'indicateur prévisionnel pour le troisième trimestre de la même année se situe toujours en zone négative, avec une projection de -11 points.

2.2. Mécanique



Graphique 9 : Historique et prévision de l'indicateur d'activité du secteur de la mécanique, T1 2010 – T2 2025

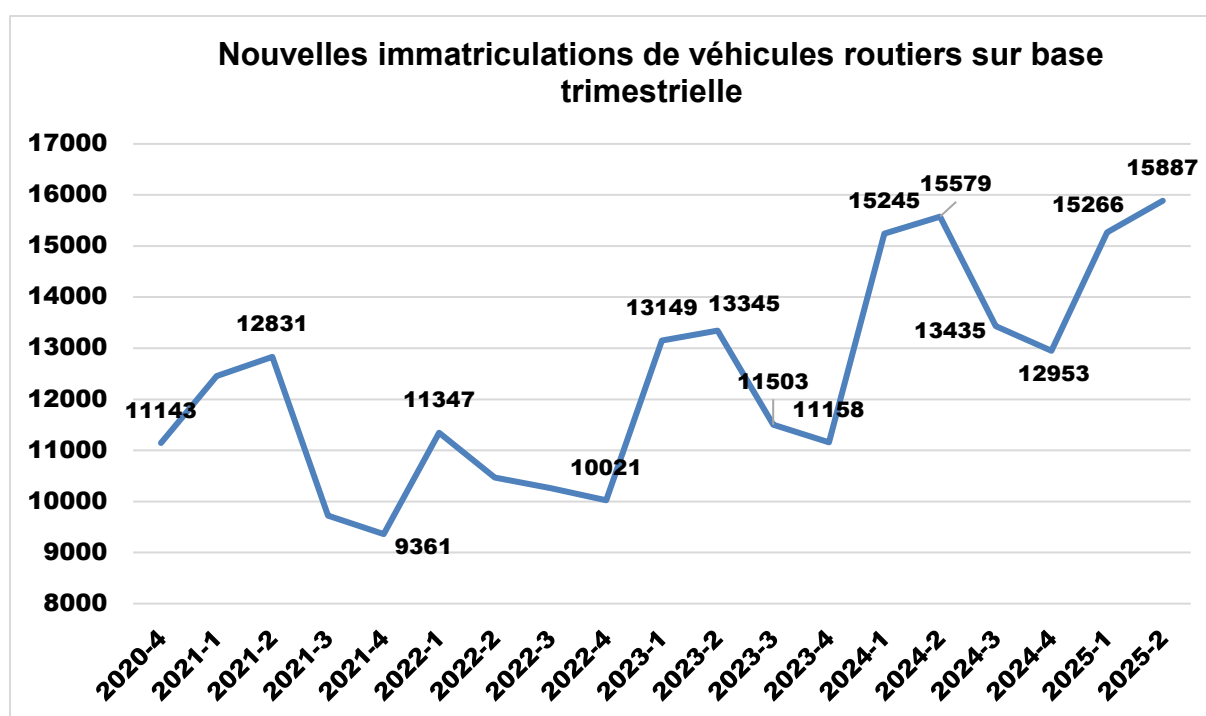
Dans le contexte actuel, marqué par une volatilité persistante de l'indicateur d'activité du secteur de la mécanique, qui oscille entre des valeurs négatives, illustrant les défis structurels auxquels ce secteur est confronté pour retrouver son niveau d'activité d'avant-covid, un redressement semble s'être amorcé en début d'année. Cette tendance haussière se confirme au deuxième trimestre de l'année 2025, avec un indicateur qui s'établit à 2,5 points, marquant ainsi une remontée vers des valeurs positives. Les projections à court terme pour le troisième trimestre de l'année 2025 laissent présager une relance modeste, avec un indicateur d'activité qui se situerait à 2,8 points. Cette performance permettrait au secteur de maintenir une tendance positive, un phénomène qui n'avait plus été constaté depuis la fin de l'année 2023.

Pour rappel, la mécanique regroupe deux sous-catégories : les ateliers mécaniques et le secteur automobile.

Il convient de souligner que les ateliers mécaniques, qui exercent en partie en tant que sous-traitants de l'industrie, pourraient être affectés par la diminution de la production industrielle à l'échelle nationale et européenne. Selon les données publiées par Eurostat, la production industrielle européenne affiche une tendance globalement favorable depuis le début de l'année 2025 en dépit d'un fléchissement temporaire observé au cours du mois d'avril. Cependant, les données les plus récentes concernant le Luxembourg semblent moins

favorables, car une diminution de 0,6% a été observée en mai 2025 par rapport au mois précédent. Si cette tendance à la baisse de l'activité industrielle devait se maintenir, le secteur de la mécanique en subirait les conséquences négatives, ce qui ne permet pas d'assurer un retour durable de la confiance dans le secteur. En outre, il est à noter que la production industrielle au Luxembourg demeure en deçà des niveaux enregistrés par le pays en 2021.

Par rapport au 2^{ème} trimestre 2024, le nombre d'immatriculations enregistrées dans le secteur automobile poursuit une légère tendance haussière depuis la sortie de la crise sanitaire, avec une augmentation mineure de l'ordre de 2% soit 15.887 nouvelles immatriculations au cours du 2^{ème} trimestre 2025.



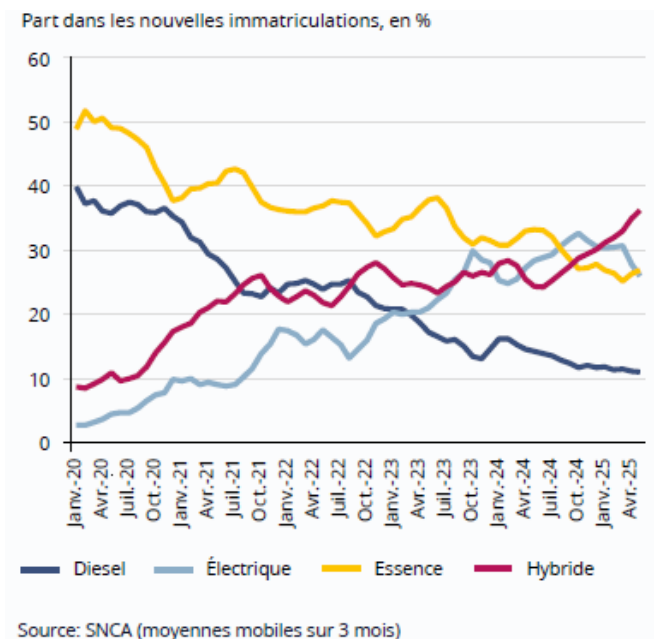
Graphique 10 : Historique de l'évolution des nouvelles immatriculations de véhicules routiers sur base trimestrielle, T4 2020 – T2 2025

Selon les derniers chiffres publiés par le STATEC, le nombre de véhicules électriques nouvellement immatriculés a fortement baissé au deuxième trimestre 2025 par rapport au trimestre précédent tandis que les ventes de véhicules essence classiques ainsi que celles de véhicules hybrides ont augmenté sur la même période.

Après une année record en 2024 au Luxembourg, le début de l'année 2025 laisse donc entrevoir un ralentissement des ventes de voitures purement électriques. Cette baisse s'explique probablement en partie par la réduction des subventions étatiques à l'achat pour les particuliers, entrée en vigueur en octobre 2024. Toutefois, la diminution ne se limite pas aux particuliers : la même tendance s'observe sur le segment des voitures de fonction, la progression des véhicules électriques semblent là aussi marquer le pas, et ce, malgré un avantage fiscal renforcé depuis le 1^{er} janvier 2025.

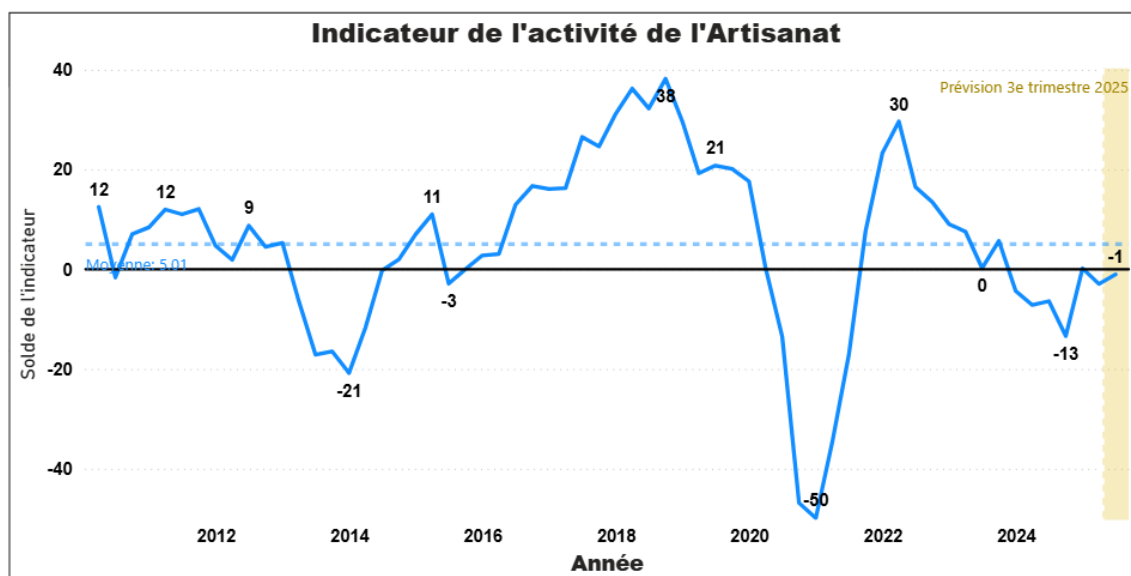
La hausse des ventes d'essence s'explique en partie par le succès croissant des voitures hybrides, majoritairement équipées de moteurs essence en complément d'une motorisation électrique. Sur l'année 2025, les véhicules hybrides sont devenus majoritaires sur le marché

des nouvelles immatriculations au Luxembourg, dépassant à la fois les voitures motorisées en essence et en électrique à la fin du deuxième trimestre.



Graphique 11 : Historique de l'évolution de la part des nouvelles immatriculations par motorisation sur base mensuelle, jan-2020 – avr-2025

2.3. Alimentation

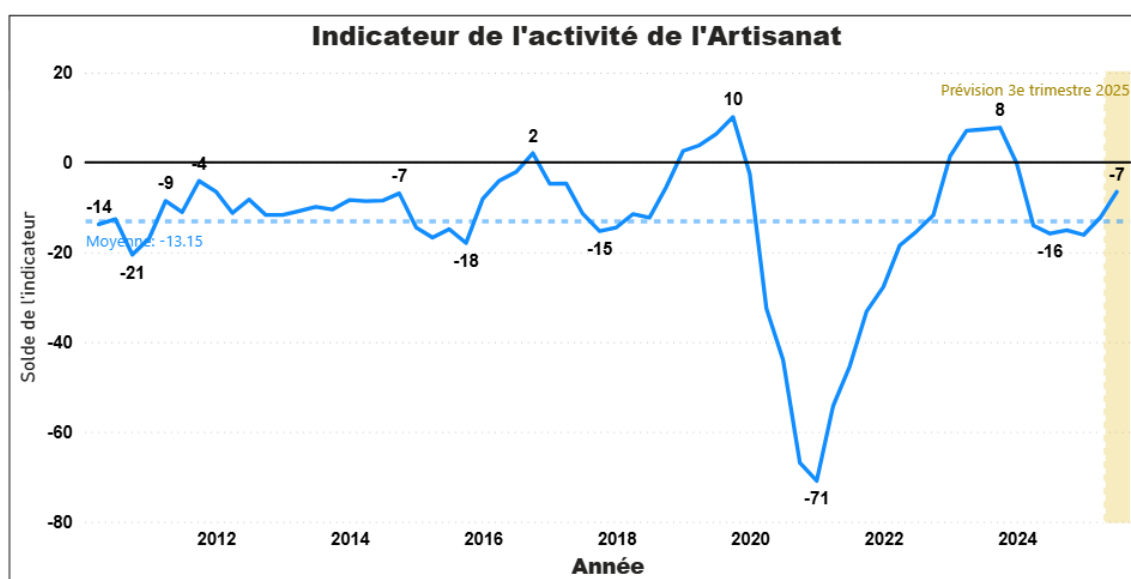


Graphique 12 : Historique et prévision de l'indicateur de l'activité du secteur de l'alimentation, T1 2010 – T2 2025

Au premier trimestre de l'année 2025, l'indicateur d'activité du secteur de l'alimentation laissait présager une stabilisation, indiquant une reprise progressive des activités pour les trimestres suivants. Cependant, l'indicateur d'activité du deuxième trimestre de la même année a connu une légère correction, avec un retour en zone négative à -3 points.

Les projections pour le troisième trimestre de l'année 2025 voient une stabilisation dans une zone neutre avec un indicateur qui devrait s'établir à -1 point. Les acteurs de ce secteur continuent à souligner l'importance des niveaux de prix élevés de certaines matières premières, ce qui exerce une pression supplémentaire sur les entreprises.

2.4. Mode, Santé, Hygiène (MSH)



Graphique 13 : Historique et prévision de l'indicateur de l'activité du secteur de la Mode Santé Hygiène, T1 2010 – T2 2025

Les résultats des trois derniers trimestres indiquaient une détérioration du niveau d'activité, qui stagnait à près de -16 points. Cependant, l'indicateur d'activité du deuxième trimestre de l'année 2025 suggère l'amorce d'un potentiel rebond, avec un score de -12 points.

Les entreprises du secteur de la Mode, Santé, Hygiène, qui naviguent toujours en zone négative, continuent de faire face à des défis importants. Elles sont confrontées à des coûts opérationnels élevés et à une demande en baisse. Cette situation se traduit notamment par des factures moyennes moins élevées et des délais d'attente plus longs entre les rendez-vous.

Néanmoins, les projections pour le troisième trimestre de l'année 2025 pourraient accroître cette probabilité de reprise économique, avec l'anticipation d'un redressement à -6,5 points.

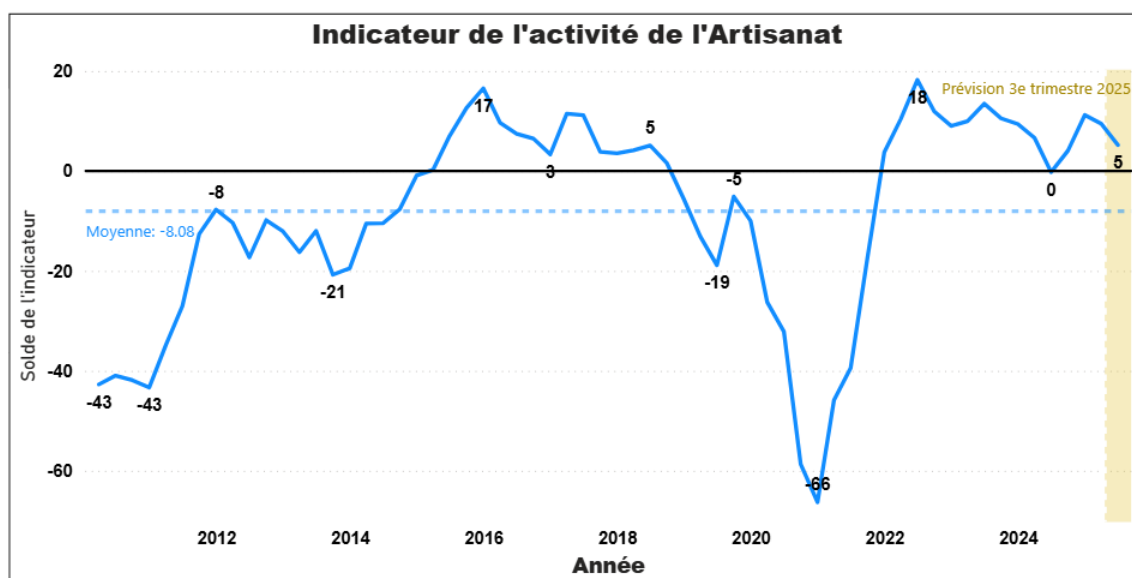
2.5. Communication

Après un rebond en zone positive entamé au cours des deux trimestres précédents, l'indicateur d'activité du secteur de la communication pour le deuxième trimestre 2025 semble affiché un léger retournement de tendance, s'élevant désormais à 9,5 points, après avoir dépassé les 10 points au trimestre précédent.

Deux tendances sont à distinguer :

- **Activité imprimerie** : Le secteur de l'imprimerie fait toujours face à de nombreux défis, entraînant notamment des pertes d'emplois. La concurrence internationale, particulièrement rude, oblige les entreprises locales à se repositionner sur des marchés de niche. Cela implique de répondre à des besoins spécifiques et de se démarquer par une qualité particulière, afin de maintenir une activité viable dans le pays.
- **Activité digitale** : En revanche, l'activité digitale connaît une croissance continue, portée par la réalisation de projets de plus en plus complexes et variés. Cette dynamique positive se traduit par une augmentation de la valeur ajoutée et, par conséquent, du chiffre d'affaires généré par projet. L'innovation et la diversification des services numériques, notamment portées par l'IA, permettent à ce segment de continuer d'évoluer positivement.

Les prévisions pour le troisième trimestre 2025 tendent à confirmer ce retournement, marquant une poursuite de la tendance baissière avec un indicateur d'activité moyen qui atteindrait 5 points. Le secteur doit continuer à faire preuve d'adaptabilité et de résilience afin de maintenir une stabilité dans un environnement économique challengeant.



Graphique 14 : Historique et prévision de l'indicateur d'activité du secteur de la communication, T1 2010 – T1 2025

La Chambre des Métiers réalise tous les trois mois une enquête conjoncturelle auprès des entreprises de l'Artisanat.

Les résultats de la présente enquête de conjoncture se basent sur environ 650 réponses d'entreprises artisanales représentant près de 19.400 emplois, ce qui équivaut à un taux de représentativité d'un peu plus de 20% de l'emploi total.

En tant que chambre professionnelle à base élective, la Chambre des Métiers représente l'ensemble des entreprises de l'Artisanat, à savoir celles de l'alimentation, de la « mode, santé, hygiène », de la mécanique, de la construction et de la « communication, multimédia, art et autres activités ». Le secteur représente 21% des entreprises et 20% de l'emploi au Luxembourg.



**CHAMBRE
DES MÉTIERS**
LUXEMBOURG

**De Partner
vum Handwerk**